



Commune de TUGERAS-SAINT-MAURICE

PROCES-VERBAL

Séance du 31 juillet 2025

Date d'envoi de la convocation : 25 juillet 2025

L'an deux-mille vingt-cinq, le jeudi trente et un juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Tugéras-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Pierre AMAT, Maire ;

Présent : M. AMAT Pierre, Mme LARGEAU Agnès, M. BOURGUIGNON Alain, M. BOUYER Pierre, M. CHARTIER Donovan, M. DAVID Olivier, Mme DOUCIN Kati, M. WARCHOLINSKI Julien et Mme CHIRON Jeannie.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : Mme CHALOM Brigitte pouvoir à M. BOUYER Pierre et M. MAURIN Stéphane pouvoir à M. BOURGUIGNON Alain

Absent(s) non excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BOUYER Pierre

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire de Séance pris au sein du Conseil : M. BOUYER Pierre est élu secrétaire de séance.

I/ APPROBATION DU DERNIER PV

Une conseillère attire l'attention du Conseil sur un courrier électronique reçu le 18 juillet 2025 de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge, informant les communes de la mise à disposition gratuite de broyeurs à végétaux avec le personnel pour effectuer le travail.

Le Maire rappelle que cette mise à disposition n'intervient qu'une seule fois par an en fonction de leur disponibilité à des dates précises et que, dans le cas de notre commune, il est plus avantageux de détenir un broyeur, car nos besoins dépassent une seule journée par an.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

II/ EXAMEN D'UNE DEMANDE D'ACHAT DU CHEMIN DE CHEZ TEXIER

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur Dimitri Costal, reçue par mail le 10 juillet 2025, concernant le rachat d'une portion du chemin de chez Texier. Il explique que Monsieur Costal, propriétaire depuis fin janvier 2025 de la maison située au 5 chemin de chez Texier, souhaite acquérir la partie du chemin qui traverse sa propriété afin de réunir l'ensemble de son terrain.

Le Maire montre sur une carte l'emplacement précis du chemin et rappelle que cette demande avait déjà été examinée en septembre 2024 et avait été refusée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **REFUSE**, la demande de Monsieur Costal, estimant que le chemin doit rester accessible pour la circulation et le passage des riverains.

III/ PRESENTATION ET ETUDE DE DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CLIMATISATION AU PREFABRIQUE DE L'ECOLE

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise Froid Service Saintais pour le remplacement du système de climatisation du préfabriqué de l'école, pour un montant de **3 357,60 €**, comprenant :

- Récupération fluide sur installation 3500 W ATLANTIC dans le préfabriqué école,
- Dépose de l'ancienne installation,
- Mise en place d'une nouvelle installation de 5000 W SINCLAIR MARVIN au R32,
- Raccordement fluide, électrique et hydraulique,
- Tirage au vide, mise sous pression et essai.

Il informe le Conseil qu'il a contacté le Département pour une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), mais que celle-ci ne pourrait intervenir avant l'an prochain, probablement en avril 2026. Le Conseil Départemental pourrait accorder une indemnité couvrant 40 % du coût, lors de sa prochaine réunion prévue en septembre 2025.

Le Conseil s'interroge sur la pertinence d'investir dans le préfabriqué, sachant qu'une unité de climatisation reste fonctionnelle et que les cours qui avaient lieu dans ce préfabriqué se sont arrêtés.

lorsqu'une classe a fermé il y a un an. Par ailleurs, la salle de motricité, qui accueille régulièrement des activités, ne dispose pas encore de climatisation. Certains membres estiment qu'il pourrait être plus judicieux d'installer un système dans la salle de motricité plutôt que dans le préfabriqué.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de **reporter la décision à une prochaine séance**. Il est convenu de :

- **FAIRE** des devis pour le préfabriqué et pour la salle de motricité,
- **DEMANDER** des conseils techniques afin de déterminer la solution la plus adaptée avant de prendre une décision.

IV/ PRESENTATION ET ETUDE DE DEVIS POUR UN MOYEN DE CHAUFFAGE AU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ AU 4 RUE DU PRESBYTERE, 17130 TUGERAS SAINT MAURICE

Le Maire présente au Conseil Municipal trois devis pour l'installation d'un poêle à granulés dans le logement communal situé au 4 rue du Presbytère. Madame Morandière, locataire du logement, a indiqué après discussion avec elle que ce type de chauffage lui convient.

Le Conseil soulève néanmoins la question de la pertinence de cette solution et se demande s'il ne serait pas préférable d'installer plutôt une pompe à chaleur.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de **reporter la décision à une prochaine séance**. Il est convenu de :

- **FAIRE** des devis pour le poêle à granulés et pour une éventuelle pompe à chaleur,
- **DEMANDER** des conseils techniques afin de déterminer la solution la plus adaptée avant de prendre une décision.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame Kati Doucin soulève le fait qu'elle n'a pas reçu de réponse à son dernier mail.
- Monsieur Olivier David informe qu'il n'a plus accès à la page Facebook de la commune et ne comprend pas pourquoi. Monsieur Julien Warcholinski rencontre le même problème.
Le Maire et Monsieur Pierre Bouyer expliquent que des modifications des mots de passe ont été réalisées pour des raisons de sécurité, suite à la création de la nouvelle adresse mail, du nom de domaine rattaché et du site internet. Ces mesures étaient nécessaires et n'avaient pas d'autre alternative.
- Madame Agnès Largeau signale que les tarifs du site internet n'ont jamais été évoqués en Conseil. Le Maire précise que ces tarifs ont été abordés, et Monsieur Alain Bourguignon indique qu'ils ont effectivement été évoqués lors du Conseil Municipal du 25 novembre 2024, mais de manière succincte, ce qui explique qu'ils n'apparaissent pas dans le procès-verbal.

La séance est levée à 21h40.

Le secrétaire de séance
Pierre BOUYER



Le Maire
Pierre AMAT

